

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 33 (1987)
Heft: 7-8

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

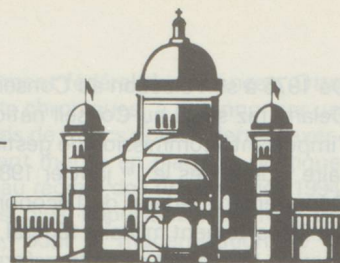
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



AVS/AI : la commission fédérale propose une hausse des rentes de 4,16 %

La commission fédérale de l'AVS/AI, qui a siégé sous la présidence du directeur de l'Office fédéral des assurances sociales Sebastian Schnyder, a décidé de proposer au Conseil fédéral une adaptation des rentes de 4,16 % en moyenne dès janvier 1988. En cas d'approbation, elle entraînera des dépenses supplémentaires de 656 mio. pour l'AVS, et de 93 mio. pour l'AI. Une augmentation des cotisations AVS n'est pas prévue.

Selon la loi, les rentes AVS/AI sont adaptées en règle générale tous les deux ans à l'évolution des prix et salaires (indice mixte). En janvier 1986, elles ont été augmentées de 4 à 4,6 %, et deux ans auparavant même de 11,3 % en moyenne. L'adaptation proposée par la commission tient compte d'une progression des prix de 0,0 % l'année dernière et de 3 % cette année, et d'une augmentation moyenne des salaires de 5,4 % pour les deux années prises ensemble.

Le montant minimum de la rente simple, si le Conseil fédéral donne son aval aux propositions de la commission, passerait ainsi de 720 à 750 francs par mois, le montant maximum de 1440 à 1500 francs dès le 1^{er} janvier 1988 pour les personnes seules. Les rentes pour couples se situeront pour leur part entre 1 125 et 2 250 francs.

La commission propose en outre d'adapter à l'évolution économique, en même temps que les rentes et allocations pour impotents, d'autres montants faisant partie du système AVS/AI. Il faudrait ainsi élever les limites de revenu donnant droit aux rentes extraordinaires, la limite supérieure du barème dégressif des cotisations pour les indépendants ainsi que les contributions pour soins spéciaux aux mineurs impotents.

En ce qui concerne les prestations complémentaires, la commission souhaite que les limites supérieures des revenus annuels donnant droit aux prestations complémentaires soient élevées de 12 000 à 12 800 francs pour les personnes vivant seules, de 18 000 à 19 200 pour les couples, et de 6 000 à 6 400 pour les orphelins.

Pour l'AVS, les propositions de la commission entraîneraient des dépenses supplémentaires de 656 mio. par année, dont 16 %

(105 mio.) à charge de la Confédération et 4 % (26 mio.) des cantons. Pour l'AI, l'augmentation annuelle atteindrait 93 mio., dont 37,5 % (35 mio) supportés par la Confédération et 12,5 % (12 mio.) par les cantons.

Les cotisations en pour-cent du revenu au titre de l'AVS devraient rester inchangées. Pour l'AI, la question est encore ouverte tant que le Parlement n'a pas terminé la 5^e révision de l'ordonnance sur les allocations pour pertes de gain (APG). La commission AVS/AI est favorable à une augmentation de 0,2 % des contributions à l'AI, et d'une réduction de 0,1 % de celles aux APG.

Prestations sociales des Suisses d'Algérie : solution en vue

Une solution se dessine pour les Suisses qui ont vécu en Algérie avant l'indépendance de ce pays, et qui ont cotisé à la sécurité sociale française. Selon une note de l'ambassade de France, parvenue il y a quelque temps au Conseil fédéral, une solution générale devrait prochainement donner satisfaction aux personnes concernées, a indiqué le président de la Confédération Pierre Aubert lors de l'heure des questions du Conseil national.

La France n'a jamais validé les prestations sociales versées par près de 80 Suisses vivant en Algérie avant 1962. A leur retour en Suisse, ils n'ont jamais pu bénéficier de ces cotisations, contrairement à leurs concitoyens qui s'étaient établis en France. Le Conseil fédéral avait toujours refusé d'indemniser les Suisses d'Algérie, tout comme ceux qui avaient résidé dans l'ancien Congo belge.

Le Conseil fédéral décidé à célébrer les 700 ans de la Confédération

Malgré le refus du projet CH91 dans 5 cantons de Suisse centrale, le Conseil fédéral a marqué sa ferme volonté de célébrer avec force le 700^e anniversaire de la Confédération. Il faut réexaminer l'ensemble de la question, a estimé le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, indiquant que l'ensemble du projet thématique décentralisé et l'idée d'une exposition nationale avaient été rendus caducs par le vote des cinq cantons, mais que le 700^e anniversaire devait être célébré.

M. Delamuraz a rappelé que les festivités du 600 et du 650^e anniversaires avaient été organisées

par le Conseil fédéral alors qu'il est de tradition que les expositions nationales soient organisées par des villes ou des cantons. Quand la décision a été prise pour 1991 de célébrer simultanément le 700^e anniversaire et l'exposition nationale, une fondation a été chargée de l'organisation de CH91. Maintenant que l'exposition nationale est abandonnée, le Conseil fédéral veut que cette fondation tire les conséquences du refus et se tourne vers l'anniversaire.

Il faut chercher d'un œil neuf les moyens de célébrer cet anniversaire, a déclaré M. Delamuraz qui, pour marquer ce tournant vers de nouvelles idées, a déjà assuré que le nom même de CH91 devait être abandonné. La fondation doit maintenant établir un rapport pour la suite des opérations et le livrer dans quatre semaines.

Elle devra notamment examiner ce qu'il est encore possible de faire en Suisse centrale, notamment si l'on peut maintenir la Voie suisse autour du lac d'Uri. Le Conseil fédéral estime que c'est encore possible, a affirmé M. Delamuraz. Il faudra aussi examiner ce qui peut être réalisé en dehors de la Suisse centrale et s'il est encore envisageable de célébrer l'anniversaire à Schwyz.

Francis Pianca nommé ambassadeur à Moscou

Le Conseil fédéral a nommé M. Francis Pianca, actuellement directeur suppléant de la direction politique et chef de la division politique I du département des affaires étrangères, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en Union soviétique. L'ambassadeur Pianca, qui prendra ses fonctions cet été, succède à l'ambassadeur Karl Fritschi à qui d'autres fonctions seront confiées prochainement, a indiqué le DFAE.

Rappelons que M. F. Pianca passa quelques années à l'ambassade de Suisse à Paris.

Pro Helvetia demande à la Confédération de passer à la caisse

Il est toujours aussi nécessaire, aujourd'hui comme à l'heure de sa création en 1939, de soutenir la Fondation Pro Helvetia, a rappelé

récemment à Berne son président, Sigmund Widmer (AdL,ZH). Le Conseil fédéral a demandé dans un message aux Chambres, une augmentation des subventions pour la période 1988 à 1991, de 20 à 23 millions de francs par année. M. Sigmund Widmer a qualifié cette requête de « modeste mais conforme aux attentes du conseil de fondation », en présentant le rapport d'activité 1986.

M. Widmer a souligné que la fondation culturelle n'était en aucun cas en mesure financière de répondre à toutes les demandes d'aide. Mais il a estimé qu'il faudrait attribuer davantage de fonds notamment aux traductions dans les diverses langues nationales, en faveur de la musique pour les jeunes, le cinéma et la diffusion de livres. En outre le « Stapferhaus » de Lenzbourg, importante institution culturelle fondée par Pro Helvetia, mérite d'être mieux soutenue, de même que le bus d'animation culturelle, qui peut être utilisé dans les régions et localités les plus reculées pour la réalisation d'activités culturelles.

A l'étranger, Pro Helvetia estime qu'il est nécessaire de consacrer des sommes plus importantes au Centre culturel suisse à Paris, à l'Institut suisse de Rome, à des manifestations en Allemagne et en Autriche ou encore aux Etats-Unis.

Le bibliothécaire cantonal de St-Gall et membre du conseil de Pro Helvetia Peter Wegelin a présenté un nouveau projet littéraire, sous le nom de Ars Helvetica. L'ouvrage en 12 volumes en quatre langues nationales - les deux premiers volumes paraîtront cette année déjà - traitera de la « culture visuelle » de la Suisse, la Suisse en tant que partie de l'Europe. En 1991, pour le 700^e anniversaire de la Confédération, toute l'histoire de l'art et de la culture sera au complet.

La Croix-Rouge, bannière de la paix

« Née de la guerre, la Croix-Rouge est peut-être actuellement l'étendard de la paix le plus crédible ». C'est ainsi que le nouveau président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) Cornelio Sommaruga a défini cette ins-

titution humanitaire tant nationale qu'internationale devant les 214 délégués de la Croix-Rouge suisse (CSR), réunis à St-Moritz. Au centre de cette assemblée générale placée sous la présidence de Kurt Bolliger figurait un exposé du délégué aux réfugiés Peter Arbenz sur les problèmes de l'asile.

Le président du CICR, qui effectuait sa première visite officielle à une société nationale de la Croix-Rouge, a rappelé qu'il n'y avait qu'une Croix-Rouge avec toutes ses composantes. Pour se perpétuer, elle doit continuer à promouvoir un dialogue constructif, a-t-il relevé, soulignant que le mouvement ne vivait pas de ses idées, mais du travail de ses collaborateurs.

Le délégué aux réfugiés Peter Arbenz a soulevé le problème de l'asile. Avec ses 10 000 demandeurs d'asile, la Suisse, compte tenu de sa population, est parmi les premiers pays européens en ce qui concerne l'accueil. Le pourcentage de demandes acceptées est d'environ 15 % au terme de la procédure. Cela signifie que de nombreux requérants doivent retourner dans leur pays d'origine, a-t-il rappelé. Un grand nombre de requérants ne sont pas des réfugiés au sens de la loi, la Suisse doit se limiter à accepter les réfugiés menacés, à dit M. Arbenz.

Appel en faveur d'un « sommet » de l'AELE

Réuni à Hamar, en Norvège, le comité parlementaire de l'Association européenne de libre-échange (AELE) a lancé un appel en faveur d'un « sommet » des chefs de gouvernement des pays membres de l'Association, indique un communiqué publié à Genève par le secrétariat de l'AELE.

Cette réunion à haut niveau devrait permettre d'évaluer les conséquences, pour l'Association, de la nouvelle phase de l'intégration du Marché commun qui se concrétisera en 1992 par l'ouverture d'un marché intérieur unique intéressant les 12 pays de la Communauté européenne (CE). Les chefs de gouvernement devraient en outre convenir d'un « meilleur usage » de l'AELE comme « instrument servant à faciliter la coopération avec la CE ».

Réunis trois jours à Hamar, 25 parlementaires d'Autriche, Finlande, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suède et Suisse ont demandé « une contribution plus active et créative » des gouvernements de l'AELE à la coopération européenne dans la perspective

d'un espace économique européen « homogène et dynamique » englobant « tous » les pays de la CE et de l'AELE.

Les parlementaires ont insisté, d'autre part, sur la nécessité d'un traitement égal des citoyens des pays de l'AELE et des pays de la CE en matière de contrôle des passeports.

Ils ont exprimé l'espoir que l'obligation de visa imposée notamment à la plupart des membres de l'Association soit bientôt supprimée pour ces pays. Aujourd'hui les autorités françaises exigent un visa de tous les pays, sauf des ressortissants des pays du Marché commun et de la Suisse.

Après vingt ans d'engagement critique

Désillusion d'un Suisse à l'UNESCO

L'ambassadeur Charles Hummel, qui a représenté la Suisse pendant 20 ans à l'Unesco à Paris, a perdu son enthousiasme. A La Chaux-de-Fonds, Charles Hummel a parlé en toute franchise de l'inquiétude que lui inspire aujourd'hui l'avenir de l'Unesco. Il dit aussi tout le mal qu'il pense de M. M'Bow, le très contesté directeur général de l'Organisation de l'ONU pour l'éducation, la science et la culture.

A la veille de quitter Paris pour Dublin, Charles Hummel parlait à La Chaux-de-Fonds devant la Commission nationale suisse de l'Unesco. Il explique : « Si M. M'Bow a déjà déclaré qu'il ne revendiquerait pas un troisième mandat, personne ne doute à l'heure actuelle qu'il fasse tout son possible pour obtenir une prolongation de deux ans. Il existe une longue liste de candidats officiels ou potentiels, mais aucun n'est actuellement en position de force et ne possède un profil lui permettant de sortir l'Unesco de la crise. »

Diviser pour régner

Charles Hummel poursuit : « J'ai le sentiment que M. M'Bow essaie de créer l'impasse, d'empêcher qu'un des candidats ne puisse rallier un soutien minimal. Ainsi, lui-même, M'Bow, pourrait émerger comme l'unique personne apte à sauver la situation et se déclarer disponible deux ans encore. Il pourrait de la sorte façonner le nouveau programme de l'Unesco. »

Que ferait la Suisse si M. M'Bow devait rester en poste ? M. Hummel ne le précise pas. Mais si l'élection d'un nouveau directeur général est une condition préalable à l'issue de la crise (et au

retour des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne), elle ne suffira pas à sauver l'organisation. Il faut aussi une refonte totale des activités de l'Unesco, une réforme de ses méthodes de travail et une restauration de son secrétariat.

Bureaucratisation

Car si l'Unesco a perdu en 20 ans son excellente réputation, ce n'est pas, comme le prétend M. M'Bow, à cause de la méchante presse et des milieux occidentaux rétrogrades et racistes. Charles Hummel dénonce pour sa part cet appareil de l'Unesco qui, sous M'Bow, a enflé autant que sa productivité et sa qualité s'affaiblissaient.

Et les Etats n'ont cessé d'abandonner de leurs responsabilités à l'appareil de l'Unesco ; le directeur est devenu un « deus ex machina dont dépend toute chose ». « En 1966, on lisait que le directeur général est autorisé à faire ceci ou cela. Depuis la réélection de M. M'Bow en 1980, la Conférence générale « invite » le directeur général à... Pas étonnant que M. M'Bow se sente désormais non pas un serviteur, mais le supérieur des Etats membres. Il est vrai qu'il s'agit là d'une puissance largement fictive et illusoire.

Le frère Sékou Touré

M'Bow n'a plus le courage de fixer les priorités de l'Unesco ; il affirme « que toutes les activités peuvent être considérées comme prioritaires ». Hummel rappelle l'enthousiasme général qui accueillait en 1974, l'élection de M. B'Bow. Que d'espoirs déçus ! Hummel estime que M'Bow a jeté le masque lorsque, après sa réélection triomphante en 1980 à Belgrade, il couvrit de louange Sékou Touré, maître de la dictature révolutionnaire de Guinée : « ... C'est avec une profonde émotion que j'accueille en vous, aujourd'hui, président Ahmed Sékou Touré, tout à la fois un pionnier de l'indépendance africaine, un chef d'Etat prestigieux, un ami de l'Unesco et un frère de combat auquel m'attache depuis un quart de siècle les liens de solidarité les plus étroits. » Un auto-portrait.

Désintérêt occidental

M. Hummel, reconnaît que M'Bow n'est pas le seul responsable de la crise, « même s'il a contribué à l'attiser ». « Non ! poursuit l'ambassadeur, trop longtemps les pays occidentaux ont traité l'Unesco comme une quantité négligeable. Ils ont laissé les mains libres aux pays en développement. Aujourd'hui encore, les Occidentaux manquent de volonté politique claire. Ils ont tendance à se déclarer satisfaits

de tout compromis, même honteux ». Il est faux de minimiser les aspects négatifs de ce qui se joue à l'Unesco. Les démêlés idéologiques ne sont pas sans danger, ni les attaques contre des valeurs que nos sociétés ont mis des siècles à conquérir : respect des libertés individuelles, démocratie, limitation du pouvoir de l'Etat.

A La Chaux-de-Fonds, au nom des Affaires étrangères, l'ambassadeur François Muheim a rendu hommage à Charles Hummel qui a su tirer quand il fallait la sonnette d'alarme, Franz Muheim souligne que l'Unesco est toujours nécessaire à condition de retrouver la santé.

Roger de Diesbach
« L'Impartial »

Le manuscrit de Maness exposé en Suisse pour le 700^e anniversaire de la Confédération

Le Président de la République fédérale d'Allemagne, M. Richard von Weizsäcker a annoncé à Berne lors du banquet offert en son honneur par le Conseil fédéral, que l'université Ruprecht-Karl de Heidelberg avait décidé de prêter à la Suisse un prestigieux document datant du 14^e siècle - le manuscrit de Maness - à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération, en 1991. Pour le chef de l'Etat allemand, ce document illustre les racines culturelles communes des deux pays.

M. Weizsäcker a en effet rappelé que ce manuscrit qui a vu le jour dans une région qui n'a pas pu être définie avec précision, entre Constance, Zurich et Strasbourg, renferme les « lieder » de 140 troubadours, ainsi que des illustrations montrant 138 de ses chansonniers. Le prestigieux document se retrouva en 1888 à Heidelberg après moult détours, notamment à Paris où il fut vendu à la bibliothèque royale, en 1657. Il est aujourd'hui propriété de l'université allemande.

Si ce prêt se réalise, a pour sa part déclaré le président de la Confédération Pierre Aubert, il illustrera l'amitié et la confiance qui lient les deux pays et leurs institutions. Saluant le recteur de l'université de Heidelberg, le baron Putlitz, M. Aubert a tenu à remarquer que le prêt du « Manesse-Liederhandschrift » le réjouissait d'autant qu'il vient de son ancienne alma mater qui comme toutes les universités allemandes, a-t-il relevé, laissent des souvenirs chers aux nombreux étudiants suisses qui y ont passé quelques semestres.